

Le premier septembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 24 août 2016

**Présents** : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Nicole ROMARIE - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Constance THIREAU - Gilbert DELLIÈRE - Louis MAHE

**Secrétaire de séance** : Gilbert DELLIÈRE

**Absent(s) excusé(s)** :

**Absent(s) non excusé(s)** : Sébastien MONSIMER

**Assistait également** : Odile HEUVELINNE Adjoint administratif

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès verbal de la séance du 17 juin 2016
- Convention d'adhésion au SPAT
- Tarifs cantine NAP année scolaire 2016/2017
- Parapheur pour la signature électronique
- Achat d'un tableau multi usages réfectoire
- Questions et informations diverses

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2016**

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité.

**2. Achat certificat RGS\*\* d'authentification et signature électronique**

**DCM n°2016-022**

Le certificat d'authentification est arrivé à échéance, M. Le Maire présente le devis de la société SRCI concernant l'acquisition d'un certificat RGS\*\* valable 2 ans permettant l'authentification exigée pour l'utilisation du logiciel lié à la dématérialisation des délibérations et des budgets et la signature électronique. Le montant s'élève à 258.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, accepte (article 2051 BP commune) et autorise M. Le Maire à signer le devis et son amortissement pour une durée de 2 ans à compter de 2017.

**3. Convention d'adhésion au SPAT**

**DCM n°2016-023**

M. Le Maire indique que lors de sa séance du 4 mars 2010, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer au SPAT, celui-ci assure la surveillance médicale des agents et engage des actions sur le milieu professionnel. Les visites médicales systématiques, prévues au moins tous les 2 ans par la réglementation, sont assurées dans la mesure où l'effectif de médecins est au complet. Le tarif est fixé par délibération au Conseil d'Administration du CDG 53 sur la base d'un montant par agent. Cette année, le tarif a été fixé à 71 € par agent. Une nouvelle convention est établie.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de continuer d'adhérer au SPAT et autorise M. Le Maire à signer la convention d'adhésion prévue pour un an avec reconduction tacite et toutes pièces inhérentes au dossier.

**4. Tarifs cantine NAP année scolaire 2016/2017**

**DCM n°2016-024**

Une augmentation des tarifs des repas de la cantine scolaire de 2% est proposée comme suit pour l'année scolaire 2016/2017 :

- ✦ enfant.....3.67 €
- ✦ adulte.....5.32 €

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2016/2017 et décide de maintenir les tarifs NAP (nouvelles activités périscolaires) à 7.20 € mensuel pour les enfants fréquentant ce service.

**5. Parapheur pour la signature électronique**

**DCM n°2016-025**

M. Le Maire propose de passer à la dématérialisation totale. Il n'y aura plus de bordereaux de titres et de mandats sur support papier. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) a acquis des droits. Le coût annuel du parapheur est de 0.050 € TTC par habitant. Une installation sera possible au mois d'octobre prochain.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents pour le passage à la dématérialisation totale (avec parapheur électronique) et la mise en oeuvre avec le Centre des Finances Publiques, le représentant de l'Etat et d'autres organismes.

**6. Achat d'un tableau multi usages réfectoire**

**DCM n°2016-026**

M. Le Maire propose l'achat d'un tableau multi usages pour le réfectoire qui pourra être utilisé pour les NAP (nouvelles activités périscolaires) et pour les locations de salles. Cette dépense d'investissement est estimée à 250 € TTC.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, accepte cette dépense (article 2183 budget Commune) et autorise M. Le Maire à signer le bon de commande.

**7. Compte rendu des commissions communales**

✦ **Commission culturelle jeunes** : MME Marie-Laure HARDY indique qu'une convention a été signée avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez pour des interventions gratuites de M. Christophe CHARRIER animateur sur le temps des nouvelles activités périscolaires afin d'offrir des activités pédagogiques de prévention déchets. Les thèmes retenus sont « les déchets, la nature et nous », « les éco-gestes », « le tri parfait », « les bio-déchets et les bio-nettoyeurs » et « le compost à l'école ». Le composteur confectionné par M. Laurent RAGUIN sera installé près de la chaufferie.

Avant la rentrée, les buts ont été repeints et le nettoyeur haute-pression a été passé dans la cour de l'école par l'agent communal.

✦ **Commission salle des fêtes-propreté embellissement (fleurs)** : le jury régional est passé le 8 juillet dernier, il a félicité la commission pour le fleurissement et suggérerait la plantation d'un arbre « place de l'église » et « parking de la salle des fêtes ».

**8. Agenda**

✦ Réunion de préparation des décorations de Noël le lundi 3 octobre 2016 à 20 heures à la mairie

✦ Réunion de conseil municipal le 13 octobre 2016

✦ Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017 et les élections législatives les 11 et 18 juin 2017

**9. Questions et informations diverses**

✦ Le montant des subventions sera de 2093.07 € au lieu de 3 090.79 € pour la réserve parlementaire et de 142.56 € (8%) au lieu de 403.00 € (25%) concernant les travaux de voirie 2016 en vue de la création de trottoirs rue du Lin avec un empierrement et bicouche, la réfection bicouche de l'espace propreté et le prolongement de l'allée piétonne rue du Vassé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire  
Jean Louis BELLAY



MAIRIE LE BIGNON DU MAINE